

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 19

Procurations : 9

Absent : 1

Votants : 28

Pour : 28

Contre :

Abstention :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'HÉRIC
Séance du 27 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire

Date d'envoi de la convocation : 21 juillet 2023

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, K BOMBRAY, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, C IMPARATO, F PINEL, P PINEL, JN RAGOT, K COSSET, A BOUJU, E ROINÉ, E COURTOIS, L MÉNORET, N BOISSIÈRE, P GUYOT, F FERRÉ, W BOUDAUD

PROCURATIONS : D JULIENNE à A BOUJU, P DESCAMPS à C ROBERT, JA BIDET à M PITAUD, S LEMAÎTRE à JN RAGOT, P COUBARD à E COURTOIS, B LEFORT à K BOMBRAY, M HOLOWAN à F FERRÉ, D ALLAIS à W BOUDAUD, O PLOQUIN à P PINEL

ABSENT EXCUSÉ : E CHINCHOLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C IMPARATO

OBJET : 2023-45 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver une modification du tableau des effectifs pour permettre l'accueil de deux nouveaux agents, sur des grades différents. Les postes précédents ont vocation à être supprimés après passage en Comité Social Territorial.

Filière technique :

- création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (21h/semaine) au multi-accueil pour exercer les fonctions d'auxiliaire de puériculture. L'agent recruté est titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture mais n'a pas le concours pour exercer à ce grade.
- création d'un poste d'ingénieur principal à temps complet pour le Directeur des Services Techniques. L'agent précédemment en poste sur cette fonction était ingénieur.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1- APPROUVE la modification proposée au tableau des effectifs ci-joint ;
- 2- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Le Secrétaire de séance,
Christophe IMPARATO



Le Maire :

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Sous-Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification et que la juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application télécourts citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



POUR EXTRAIT CONFORME
À HÉRIC, le 27 juillet 2023
Le Maire,
Jean-Pierre JOUTARD

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2023-45 MODIFICATION TABLEAU EFFECTIFS

Date de transmission de l'acte : 04/08/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/08/2023

Numéro de l'acte : 20230804-03 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400731-20230727-20230804-03-DE

Date de décision : 27/07/2023

Acte transmis par : Jean-Christophe LYONNET

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. création, transformation de postes / tableau des effectifs